

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 MAI 2019

PROCES-VERBAL

Vu pour être annexé à la
Délibération du Conseil Municipal
en date du 25/03/2019 - AFF 1.5



Le Maire,

A. TAÏBI

Membres :

Composant le Conseil : 39
En exercice : 39

L'an deux mille dix-neuf, le seize mai à vingt heures dix, le Conseil municipal de la Commune de Stains, légalement convoqué par le Maire en date du dix mai deux mille dix-neuf, s'est réuni salle des Mariages, à l'hôtel de Ville de Stains, sous la présidence de Monsieur Azzédine TAÏBI, Maire.

Étaient présents : M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Nicolas STIENNE, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE

Etaient absents représentés :

Mme Zaiha NEDJAR	a donné pouvoir à	M. Mathieu DEFREL
M. Olivier MATHIS	a donné pouvoir à	M. Azzédine TAÏBI
Mme Françoise ABDERIDE	a donné pouvoir à	Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN
Mme Nadia ZEHOU	a donné pouvoir à	Mme Angèle DIONE
M. Lamine SAÏDANE	a donné pouvoir à	Mme Nicole RIOU
Mme Afifa GUERRAH	a donné pouvoir à	M. Francis MORIN
M. Abdelkarim ZEGGAR	a donné pouvoir à	M. Géry DYKOKA NGOLO
M. Abdelfattah MESSOUSSI	a donné pouvoir à	Mme Nabila AKKOUCHE
M. Erol ERSAN	a donné pouvoir à	M. Philippe LE NAOUR
Mme Khalida MOSTEFA SBAA	a donné pouvoir à	M. Jean-Claude DE SOUZA
Mme Najewa HAMMANI	a donné pouvoir à	Mme Najia AMZAL
Mme Lidia AMZAL	a donné pouvoir à	M. François VIGNERON
Mme Fatima DRIDER	a donné pouvoir à	M. Sean NKOLO MAYE
M. Madi BOINA BOINA	a donné pouvoir à	Mme Marie-Claude GOUREAU
Mme Teragi CHEVET	a donné pouvoir à	M. Julien MUGERIN

Etaient absents : Mme Karina KELLNER, M. Khader ABDELLALI

Sont sortis en cours de séance : Mme Farida AOUDIA-AMMI (aux affaires 4.4, 4.5, 5.1, 5.2, 5.3)

Secrétaire de séance : M. Francis MORIN

Affaire n° 0 – Compte-rendu des décisions prises en application de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire rend compte des décisions du Maire en application de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire.

Affaire n° 1.1 - Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire indique qu'il est proposé de désigner Francis MORIN comme secrétaire de séance.

Monsieur MUGERIN fait remarquer que le procès-verbal du dernier conseil municipal n'est pas disponible.

Monsieur le Maire confirme que le compte-rendu est en cours de rédaction et qu'il sera disponible au prochain Conseil municipal en juin.

Monsieur le Maire rend hommage aux deux militaires français tués au Bénin et propose d'observer une minute de silence en leur mémoire.

Minute de silence.

Monsieur le Maire rappelle la mobilisation qui s'est tenue récemment « Faites du bruit contre les avions » contre l'extension du Terminal 4 (T4) de l'aéroport Charles de Gaulle. Cette mobilisation représente un geste fort que Monsieur le Maire souhaite, avec les Stanois, renvoyer au monde de la finance et au gouvernement qui souhaite faire du profit aux dépens de la santé des habitants alors que les inégalités et les discriminations sont déjà criantes. La majorité municipale et les Stanois n'ont pas à rougir puisque Stains est la première ville du département à avoir engagé ce bras de fer contre les nuisances liées au survol des avions. Monsieur le Maire mentionne le soutien de l'association ADVOCNAR dans ce combat qui a d'ailleurs pris la parole lors de la manifestation. Un bras de fer contre ces nuisances est donc engagé, comme cela a déjà été fait lors du recours contre l'État pour rupture d'égalité. Monsieur le Maire tient à rappeler que le Président de Plaine Commune, Patrick BRAOUEZEC, souhaite aussi s'inspirer du vœu voté par le Conseil municipal contre l'extension du Terminal 4 pour le proposer à l'échelle du territoire. La pétition remporte un franc succès. Monsieur le Maire invite les élus à poursuivre et à se mobiliser pour faire entendre la voix de tous les Stanois en termes d'égalité et de dignité. Monsieur le Maire pense trouver un écho auprès de la majorité municipale. Ce qui ne sera pas forcément le cas de l'opposition municipale qui avait affirmé que l'on s'adapte au bruit.

Monsieur le Maire affirme sa volonté de préserver et améliorer le cadre de vie avec la requalification des jardins familiaux, avec un plan de financement qui sera amené à faire l'objet d'une délibération. Pour ce plan de financement, la Ville continuera de solliciter différents partenaires comme la région Ile-de-France. Une recherche active de cofinancements et une application importante auprès de toutes les institutions pour faire respecter le territoire, les habitants et surtout pour mener à bien les projets pour la ville. C'est également le sens de l'avis que le Conseil municipal doit formuler à propos du projet du PLUi (*Plan Local d'Urbanisme intercommunal*) qui sera présenté ultérieurement au cours de la séance afin de respecter et de faire entendre la voix des Stanois à l'échelle du territoire, mais aussi à l'échelle de la Métropole pour obtenir encore plus un environnement paisible, harmonieux, humain, un développement équilibré et qui porte une ambition forte dans une ville qui est mouvement, en mutation et en transformation,

donc un dynamisme qu'il faut continuer à amplifier. **Monsieur le Maire** rappelle que ce Conseil sera aussi l'occasion d'aborder la question de l'étude concernant l'élaboration du Dossier d'Objectifs et de Caractéristiques Principales qui concerne le projet de transport en commun que la ville souhaite voir développer à Stains. Cette étude est soutenue par le Conseil départemental, par les villes de La Courneuve et de Saint-Denis et par le territoire de Plaine Commune. Les échos favorables rencontrés par ce projet le rendent d'autant plus crédible, ce qui implique une exigence et une ambition fortes de développement du territoire. Un nouveau cap historique sera franchi au travers de ce dossier. La reconnaissance de la crédibilité du projet par l'ensemble des partenaires institutionnels et autres est déjà en soi une étape extrêmement importante. Lors d'une réunion publique tenue mardi dernier, l'occasion a été donnée d'évoquer et d'échanger avec les Stanois. Il y a la perspective de la création d'un collectif ou d'un comité d'usagers, ce seront les Stanois qui choisiront la manière dont ils veulent s'impliquer dans cette mobilisation sur la question des transports en commun. Ce collectif ou ce comité d'usagers sera très prochainement créé. L'équipe municipale accompagnera et soutiendra pleinement cette démarche citoyenne. **Monsieur le Maire** est convaincu de l'importance des rapports de force citoyens et populaires qui permettront enfin de faire bouger les lignes. Le Conseil municipal est également mobilisé pour la réussite éducative et le droit aux vacances des jeunes Stanois qui sont l'une des grandes priorités de la Ville. La situation est délicate pour cause de décision gouvernementale de supprimer l'accompagnement éducatif à Stains et dans d'autres villes. Ce dispositif concernait près de 900 enfants, ce qui est un nombre non négligeable. La loi Blanquer vient sacrifier une fois de plus ce qui reste d'égalité républicaine dans les villes populaires, alors que les enseignants et les parents d'élèves sont fortement mobilisés. Malheureusement, cette loi va instaurer une école non plus à deux vitesses, mais à plusieurs. Une loi qui va inévitablement amplifier les inégalités scolaires alors qu'il faudrait les combattre. **Monsieur le Maire** rappelle que le rapport parlementaire rendu public il y a quelques mois a pointé de manière très claire l'échec de la République en matière d'éducation en Seine-Saint-Denis. La majorité municipale, avec l'ensemble des Stanois, continuera donc à mener cette bataille pour la dignité, l'égalité et pour l'avenir des enfants, qu'ils soient écoliers, collégiens, lycéens ou étudiants.

Monsieur le Maire évoque sa fierté et sa joie à propos de l'organisation, avec les associations locales qui ont joué un rôle important, de la deuxième édition du Carnav'Stains qui a été un succès populaire exceptionnel. Jusqu'à près de 3 000 personnes ont été présentes, dont une très large majorité de Stanois. La Municipalité a accompagné et soutenu cette démarche depuis son origine. Cette manifestation a été une belle réussite collective. C'est un évènement qui fédère, qui rassemble et qui rayonne au-delà de la ville puisqu'un certain nombre de médias, notamment France Télévisions Martinique, ont salué cette initiative importante. Ce festival est maintenant classé comme l'un des plus grands festivals de la région parisienne et peut-être même de France, ce qui est une excellente nouvelle.

Monsieur le Maire exprime sa fierté d'avoir reçu à Stains l'équipe nationale féminine haïtienne avec la présence des différents ambassadeurs, des consuls, d'anciens ministres présents, sans compter la présence de nombreuses associations. Cela a été un évènement extraordinaire très populaire. Cela fait chaud au cœur de voir les tribunes Delaune quasiment remplies.

Monsieur le Maire a été interpellé par les locataires de la cité Paradis et de la cité des Guignetières à propos de bruits qui consistaient à construire au sein du parc HLM de Seine-Saint-Denis Habitat. Il a adressé le 15 avril dernier un courrier au président de Seine-Saint-Denis Habitat, Stéphane TROUSSEL, pour s'opposer à toute construction qui risquerait de densifier la cité du Paradis et la cité des Guignetières. Il est au contraire nécessaire que ces deux cités soient rénovées et que les espaces soient requalifiés. Ce courrier ainsi que la mobilisation des locataires ont eu un effet. **Monsieur le Maire** a d'ailleurs rencontré les locataires avec Nicole RIOU et Zaiha NEDJAR. Un nouvel échange avec le Président de Seine-Saint-Denis Habitat a été rassurant à propos du fait qu'il ne s'agissait que d'un

projet. Le Président a assuré qu'il n'irait pas à l'encontre de la décision de Monsieur le Maire. Monsieur le Maire attend un écrit.

Monsieur le Maire était au tribunal de Bobigny. L'audience a été renvoyée en délibéré au 20 juin prochain. En son nom, mais aussi au nom de Mathieu DEFREL, Monsieur le Maire remercie les élus qui ont apporté leur soutien face à cette attaque en diffamation ainsi que l'ensemble des Stanois qui sont très nombreux à les soutenir.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR (par mandat), M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI (par mandat), M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE)

ARTICLE UN : DESIGNE Monsieur Francis MORIN, troisième adjoint au maire, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Après ces quelques propos liminaires, Monsieur le Maire cède la parole à François VIGNERON pour la présentation du prochain rapport.

Affaire n° 1.2 - Convention d'adhésion à la centrale d'achat du SIFUREP
Rapporteur : François VIGNERON

François VIGNERON rappelle que le SIFUREP est un Syndicat mixte créé en 1905 qui a pour missions d'organiser, de gérer et de contrôler le service public funéraire pour les collectivités adhérentes. La ville de Stains est adhérente depuis 1905. Les marchés lancés par la centrale d'achat traitent des reprises administratives de sépultures, des plans de reprise, de l'informatisation des cimetières et de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement des cimetières ainsi que pour la restauration du patrimoine funéraire ou de l'entretien des espaces verts des cimetières. En 2013, la ville de Stains a adhéré au marché de reprises administratives. Ce marché permet de résorber progressivement le stock d'emplacements. Il est à noter qu'à partir de 2017, il a été décidé de doubler le budget annuel consacré aux reprises – 100 reprises au lieu de 50 – et à partir de 2019, d'augmenter le budget annuel consacré aux reprises en le portant à 75 000 euros, c'est-à-dire 150 reprises par an au lieu de 100 et de le maintenir les années suivantes ou le cas échéant de l'augmenter pour résoudre durablement le problème récurrent d'emplacements au cimetière. Aujourd'hui, malgré les reprises déjà effectuées, il reste encore 1 006 concessions échues depuis plus de deux ans à reprendre. François VIGNERON précise qu'il convient de pérenniser la politique de reprise des emplacements en approuvant la nouvelle version de la convention d'adhésion à la centrale d'achat du SIFUREP. Cette dernière ne remet pas en question l'adhésion de la commune et n'a aucun impact sur le montant de la cotisation annuelle à la centrale d'achat ni sur les marchés en cours. En revanche, cette nouvelle convention permet d'élargir le panel des marchés proposés par la centrale d'achat du SIFUREP.

En conclusion, le Conseil municipal est appelé à approuver la convention d'adhésion à la centrale d'achat du SIFUREP, à autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et à procéder à son exécution ainsi qu'à prendre toute mesure

d'exécution de la présente délibération, à dire que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits prévus à cet effet ouverts au budget de l'exercice correspondant.

Monsieur le Maire s'enquiert d'éventuelles remarques. En l'absence de remarques, il propose de passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR (par mandat), M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI (par mandat), M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE)

ARTICLE UN : APPROUVE la convention d'adhésion à la centrale d'achat du SIFUREP, ci-annexée.

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et à procéder à son exécution ainsi qu'à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

ARTICLE TROIS : DIT que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits prévus à ce effet ouverts au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 1.3 – Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires culturelles d'Île-de-France pour la restauration et la reliure des registres des matrices cadastrales et des états de section de 1826

Rapporteur : François VIGNERON

Monsieur le Maire donne à nouveau la parole à François VIGNERON pour la présentation du rapport suivant.

François VIGNERON rappelle que la commune de Stains a entrepris depuis 2007 un programme de préservation des archives consistant à restaurer et numériser les fonds anciens les plus fragiles présentant un fort intérêt historique : les registres de délibérations du Conseil municipal, les listes électorales, le dénombrement de la population et les registres des inhumations. La présence de deux registres abîmés dans les collections d'archives, celui des matrices cadastrales et celui des états de section de 1826, nécessite un traitement immédiat afin de limiter les risques de dégradation de ces documents uniques et qui s'émiettent à la moindre manipulation. Ces registres revêtent un intérêt historique majeur, car ils indiquent pour chaque contribuable la liste des propriétés, bâties ou non bâties, au titre desquelles il est imposable. Historiquement, ils sont les premiers établis sur le territoire de Stains. En outre, François VIGNERON insiste sur l'absence d'autres éléments sur les propriétaires de la ville de Stains au début du XIX^e siècle. Le coût estimé de la restauration se monte à environ 2.634,30 euros TTC. L'inscription de la dépense a été proposée lors de la décision modificative du Budget Primitif 2019. François VIGNERON précise qu'il est possible de déposer une demande de subventions auprès de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) d'Île-de-France qui peut apporter une subvention à hauteur de 50 %.

En conclusion, le Conseil municipal est appelé à : approuver la restauration et la reliure des registres des matrices cadastrales et des états de section de 1826 pour un montant total prévisionnel de 2.634,30 euros TTC, autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Île-de-France une subvention d'investissement, au taux de 50 % du montant TTC des travaux de restauration et de reliure des registres des matrices cadastrales et des états de section de 1826. François VIGNERON estime qu'il est important pour la ville d'accepter ce coût qui n'est pas exorbitant, pour ne pas perdre ces documents qui représentent une partie de l'histoire de la ville.

Monsieur le Maire remercie François VIGNERON et s'enquiert d'éventuels commentaires ou observations. En l'absence de remarques, il propose de passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR (par mandat), M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI (par mandat), M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE)

ARTICLE UN : APPROUVE la restauration et la reliure des registres des matrices cadastrales et des états de section de 1826 pour un montant total prévisionnel de 2.634,30 euros TTC.

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Île-de-France une subvention d'investissement, au taux de 50% du montant TTC des travaux de restauration et de reliure des registres des matrices cadastrales et des états de section de 1826.

ARTICLE TROIS : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte afférent à cette demande de subvention, et à procéder à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE QUATRE : DIT que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 1.4 – Renouvellement des membres du Conseil municipal pour siéger au sein du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Stains

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire précise que le 2 avril Monsieur Kassem IDIR a démissionné de son mandat d'administrateur du CCAS. L'article R.123-9 du Code de l'action sociale et des familles indique que « *les sièges laissés vacants par un ou des conseillers municipaux, pour quelque cause que ce soit, sont pourvus dans l'ordre de la liste à laquelle appartiennent le ou les intéressés. Lorsque ces dispositions ne peuvent pas ou ne peuvent plus être appliquées, le ou les sièges laissés vacants sont pourvus par les candidats et celle des autres listes qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité des suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats. Dans l'hypothèse où il ne reste aucun candidat sur aucune des listes, il est procédé dans le délai de deux mois au renouvellement de l'ensemble des administrateurs élus dans les conditions prévues par la*

présente sous-section ». Dans ces conditions, en application de l'article R.123-9 alinéa 3 du Code de l'action sociale et des familles, il convient de procéder au renouvellement de l'ensemble des administrateurs élus, soit 6 membres élus par le Conseil municipal en son sein, conformément à la règle. Monsieur le Maire rappelle que le mode de désignation des membres élus par le Conseil municipal est effectué conformément à l'article R.123-8 du Code de l'action sociale et des familles : « *Les membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète. Dans cette hypothèse, si le nombre de candidats figurant dans une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à celle-ci, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes ; les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste. Si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restants à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats* ».

Il est rappelé que le Maire ayant appelé à la constitution et au dépôt des listes et ayant précisé que les listes pouvaient comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir, que l'élection des membres a lieu au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le vote est à scrutin secret. À l'appel de leur nom, les conseillers insèrent dans l'urne le bulletin de la liste des candidats choisis. L'attribution des sièges au scrutin à la liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Puis, le Maire proclame les résultats, le nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote, le nombre de bulletins trouvés dans l'urne, le nombre de bulletins nuls, le nombre de bulletins blancs, le nombre de suffrages exprimés, la majorité absolue et le nombre de suffrages obtenus par la/les liste(s) de candidats.

Monsieur le Maire annonce qu'il a reçu une liste de la majorité municipale qui présente les candidatures de Madame Zaiha NEDJAR, Madame Nabila AKKOUCHE, Madame Favella HIMEUR, Madame Farida AOUDIA-AMMI, Madame Fabienne TESSIER-KERGOSIEN et Monsieur Abdelkarim ZEGGAR, et ensuite la liste du groupe de l'opposition municipale « Stains pour tous » : Madame Marie-Claude GOUREAU et Madame Evelyne SEEGER.

Monsieur le Maire propose de passer au vote. Il indique qu'une enveloppe va être remise à chaque conseiller. Les élus ayant reçu une procuration se verront remettre deux enveloppes.

Monsieur le Maire informe les élus d'un problème avec le réseau pour les micros.

Monsieur le Maire invite chaque conseiller, à l'appel de leur nom, à déposer leur bulletin dans l'urne.

Monsieur le Maire invite le plus jeune des élus, Monsieur Sean NKOLO-MAYE, à procéder au dépouillement.

Monsieur le Maire annonce le résultat qui est de 28 voix pour la liste de la Majorité municipale et 8 voix pour la liste de l'opposition « Stains pour tous ». En respectant la proportionnelle, sont élus : Madame Zaiha NEDJAR, Madame Nabila AKKOUCHE, Madame Favella HIMEUR, Madame Farida AOUDIA-AMMI, Madame Fabienne TESSIER-KERGOSIEN et Madame Marie-Claude GOUREAU.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

Vu les listes de candidats déposées et le vote qui a eu lieu,

Après avoir procédé aux opérations de vote à bulletin secret et de dépouillement du scrutin,

Vu les résultats dudit scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 36
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de bulletins blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 36
- Majorité absolue : 19
- Nombre de suffrages obtenus par les listes de candidats :
 - Liste de la Majorité municipale : 28 voix
 - Liste du groupe « Stains pour tous » : 8 voix

ARTICLE UNIQUE : SONT désignées pour siéger au sein du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Stains, outre le Maire qui en est le Président de droit, les 6 représentants élus suivants :

- Madame Zaiha NEDJAR,
- Madame Nabila AKKOUICHE,
- Madame Favella HIMEUR,
- Madame Farida AOUDIA-AMMI,
- Madame Fabienne TESSIER-KERGOSIEN,
- Madame Marie-Claude GOUREAU,

Monsieur le Maire propose d'avancer l'affaire 5.5 portant sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) afin de permettre au technicien de Plaine Commune, dont il tient à remercier la présence, de présenter le PLUi.

Affaire n° 5.5 - Avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) arrêté

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire rappelle que, dans ce point, il s'agit pour le Conseil municipal d'émettre un avis définitif sur le PLUi qui comporte le rapport de présentation, le projet d'aménagement de développement durable, des orientations d'aménagement et de programmation, le règlement écrit et graphique ainsi que toutes les pièces annexes. Les membres du Conseil ont déjà eu connaissance de ces éléments, des réunions publiques ont été organisées. C'est donc un sujet sur lequel le travail a commencé en octobre 2017 pour accompagner et développer un projet de territoire conforme aux orientations en matière d'urbanisme et qui permette de préserver l'identité de la ville, de protéger les espaces verts tout en favorisant l'évolution et la mutation de la commune. Monsieur le Maire rappelle que l'équipe municipale porte le projet de développement d'une ville harmonieuse, partagée, paisible, d'une ville jardin avec un développement urbain maîtrisé et cohérent. Le PLUi reprend les orientations en matière de protection d'habitat pavillonnaire important sur la ville, la question d'éradiquer la division pavillonnaire, de faire la chasse aux marchands de sommeil et de sanctuariser de manière claire les zones pavillonnaires. Ce PLUi conforte également certaines opérations d'aménagement et de programmation mises en place pour assurer ce développement urbain cohérent. Il entérine aussi la volonté de la Ville de développer et de protéger les espaces verts, alors que dans d'autres territoires la tendance est plutôt de bétonner. Monsieur le Maire précise que le PLUi n'est pas qu'un outil technique, mais reprend de manière assez forte des orientations politiques prises au niveau communal, intercommunal et au-delà pour construire de manière durable, avec et surtout pour les habitants, la ville de demain.

Monsieur le Maire propose de passer au vote. En l'absence de remarques, Monsieur le Maire annonce qu'il va faire la lecture des observations émises par la Ville.

« Dans le cadre de l'avis que doit donner la commune de Stains sur le projet arrêté de PLUI, voici les observations apportées au projet à prendre en compte :

1. Il est demandé d'inscrire un emplacement réservé, au profit de la commune, sur la parcelle cadastrée section J n° 170, dans le cadre d'un projet d'extension du Studio Théâtre de Stains.
2. Un Espace Végétalisé à Préserver a été mis sur la place Marcel Pointet alors qu'elle est minérale, il faudrait donc le supprimer.
3. Il est demandé de mettre un emplacement réservé, au profit de la commune, afin de permettre un alignement rectiligne, au niveau du 30 et du 32 rue Aristide Briand ; seule une indication de recul obligatoire a été mise en place, sans précision. Cet emplacement impacterait les parcelles suivantes : J n° 49, 83, 131, 203 et 205.
4. Il est demandé de mettre un emplacement réservé, au profit de la commune, afin de permettre un alignement, du 189 au 211 bd Maxime Gorki ; seule une indication de recul obligatoire a été mise en place, sans précision. Cet emplacement impacterait les parcelles suivantes : T n° 37, 38, 40, 41, 42, 60, 61, 62, 64, 116, 66 et 67.
5. La zone UM, au niveau de la rue Jules Trémel, doit intégrer les parcelles cadastrées section T 307 et 308.
6. Un Espace Végétalisé à Préserver des ensembles Résidentiels a été mis sur le secteur de la Prétresse ; cette protection risque d'aller à l'encontre du projet de rénovation urbaine de ce secteur, sa suppression est donc demandée.
7. Contrairement à ce qu'indique le PLUi arrêté, la Ville demande que la hauteur plafond sur les parcelles cadastrées section S n° 571 et 574 (site du centre culturel au niveau du Globe) soit fixée à 14 m à l'égout et 17 m au faitage.
8. Il est demandé de mettre un emplacement réservé, au profit de la commune, afin de permettre un alignement à l'angle de l'avenue Marcel Cachin et de la rue Carnot, sur la parcelle cadastrée section H n° 240 ».

En l'absence de commentaires, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **29 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR (par mandat), M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI (par mandat), M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat)) et **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE)

ARTICLE UN : EMET un avis favorable sur le projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune, notamment sur le zonage, le règlement, les listes d'emplacements réservés et de servitudes de localisation et les orientations d'aménagement et de programmation concernant la commune, conformément à l'article R.153-5 du Code de l'urbanisme.

ARTICLE DEUX : DEMANDE la prise en compte des observations, sur le fond et la forme du projet de PLUi, annexées à la présente délibération.

ARTICLE TROIS : AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE QUATRE : la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et d'affichage suivantes :

- Affichage un mois en mairie,
- Publication au recueil des actes administratifs de la commune,
- Transmission au contrôle de légalité.

Affaire n° 2.1 - Modification du tableau des emplois

Rapporteur : Farida AOUDIA-AMMI

Monsieur le Maire cède la parole à Farida AOUDIA-AMMI pour la présentation du prochain rapport.

Farida AOUDIA-AMMI explique que ce point concerne les évolutions des suppressions et des créations de postes. Ces évolutions s'inscrivent dans la démarche de la municipalité de créer des postes dans le cadre de la réorganisation des services et selon les besoins uniquement par redéploiement, ce qui explique les suppressions et les créations de postes.

Monsieur le Maire remercie Farida AOUDIA-AMMI et demande s'il y a d'éventuelles observations ou remarques. En l'absence de remarques, il propose de passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **29 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Nadia ZEHOUE (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR (par mandat), M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI (par mandat), M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat)) **et 8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE)

ARTICLE UN : APPROUVE les évolutions suivantes :

1) Suppressions

- Espace Paul Eluard (Pôle Développement culturel-sportif et relations internationales) :
 - Un agent d'entretien.
- Service Entretien ménager et offices :
 - Deux postes d'agent d'entretien et restauration à 51%.
- Centre municipal de santé :
 - Un médecin.

- Service Petite enfance / Enfance :
 - Deux postes d'assistante maternelle.

2) Créations

- Service Entretien ménager et office :
 - Un agent d'entretien et restauration (cadre d'emplois d'adjoint technique territorial).
- Service Administration et logistique :
 - Un(e) référent(e) administratif(ve) (cadre d'emplois d'adjoint administratif territorial, catégorie C).
- Service Patrimoine :
 - Un(e) référent(e) travaux (cadre d'emplois d'agent de maîtrise territorial, catégorie C).
- Centre municipal de santé :
 - Un(e) travailleur(se) sociale / Médiation en santé (cadre d'emplois d'assistant socio-éducatif, catégorie A).

3) Transformations

- Services Enfance / Petite enfance :
 - 4 postes d'animateurs en 4 postes de directeur(rice)s adjoint(e)s d'ALSH (cadre d'emplois d'animateur territorial ou d'adjoint territorial d'animation, catégorie B ou C).
- Service Jeunesse :
 - 3 postes d'animateurs en 3 postes de directeur(rice)s adjoint(e)s d'ALSH (cadre d'emplois d'animateur territorial ou d'adjoint territorial d'animation, catégorie B ou C).
- Centre municipal de santé :
 - Un(e) manipulateur(rice) radio : temps de travail porté à 75%.

ARTICLE DEUX : APPROUVE le tableau des emplois modifié, tel qu'annexé à la présente délibération.

ARTICLE TROIS : DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 2.2 – Dérogation exceptionnelle au plafonnement des indemnités horaires de travaux supplémentaires - Activité saisonnière

Rapporteur : Farida AOUDIA-AMMI

Monsieur le Maire cède à nouveau la parole à Farida AOUDIA-AMMI pour la présentation du rapport suivant.

Farida AOUDIA-AMMI affirme que, contrairement à beaucoup de communes notamment celles de droite, Stains a conservé ses centres de vacances permettant ainsi à de nombreux petits Stanois de bénéficier d'un droit aux vacances. L'ouverture de ces centres et les activités proposées permettent aussi à un certain nombre de jeunes stanois de travailler dans le cadre des emplois saisonniers. Étant donné que la réglementation impose un plafonnement du paiement des heures supplémentaires à 25 h par mois et que la ville est

particulièrement attachée au respect des droits des agents, il est proposé de déroger à la règle du plafonnement des 25 h supplémentaires par mois pour les agents qui travaillent dans les centres de vacances. Durant cette période, les agents travaillent bien plus que les 35 h par semaine et méritent d'être payés au regard des heures supplémentaires effectuées. Tel est l'objet de ce rapport, qui correspond à une dérogation exceptionnelle du plafonnement des indemnités.

Monsieur le Maire remercie Farida AOUDIA-AMMI et demande s'il y a des observations ou remarques. Il cède la parole à Julien MUGERIN qui souhaite intervenir.

Julien MUGERIN précise que de nombreuses communes de droite disposent encore de centres de vacances et que nombre d'entre elles proposent également des séjours de vacances à leurs enfants.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres remarques. Aucune remarque n'étant formulée, il propose de passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR (par mandat), M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI (par mandat), M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE)

ARTICLE UN : APPROUVE la dérogation exceptionnelle au plafonnement des indemnités horaires de travaux supplémentaires pour l'activité saisonnière 2019 selon les modalités suivantes :

Conditions exceptionnelles	Agents concernés	Affectation	Volume d'heures maximum au-delà du plafond
Personnel saisonnier recruté selon les dispositions de l'article 3, 2 ^{ème} alinéa, de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée	<ul style="list-style-type: none"> • Directeur.rice de centre • Directeur.rice adjoint.e de centre • Animateur.rice 	<ul style="list-style-type: none"> • Centre de vacances de Jard-sur-Mer • Centre de vacances de Villiers-sur-Loir • Tous les centres de loisirs 	<ul style="list-style-type: none"> • 25 heures pour le mois de juillet 2019 • 25 heures pour le mois d'août 2019

ARTICLE DEUX : DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice 2019.

Affaire n° 3.1 - Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) - Fixation des tarifs pour 2020

Rapporteur : Farida AOUDIA-AMMI

Monsieur le Maire donne à nouveau la parole à Farida AOUDIA-AMMI pour la présentation du prochain rapport.

Farida AOUDIA-AMMI rappelle que, depuis 2009, la loi autorise les communes à taxer la publicité extérieure, soit les enseignes disposées chez les commerçants de la ville. Ce rapport vise à fixer les tarifs. La ville de Stains fait partie de l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune dont la population s'élève à plus de 400 000 habitants. Or, les collectivités de plus de 50 000 habitants ont la possibilité de procéder à une majoration des tarifs de droit commun. Il est donc proposé ici d'appliquer les tarifs majorés et de fixer le tarif de référence à 21,10 euros pour 2020 et, comme les années précédentes, d'exonérer les petits commerces dont la superficie est inférieure à 12 m².

Monsieur le Maire demande s'il y a des commentaires ou observations. Aucune remarque n'étant formulée, il propose de passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR (par mandat), M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI (par mandat), M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE)

ARTICLE UN : DECIDE de modifier les tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE), applicables aux redevables locaux, à compter du 1^{er} janvier 2020 comme suit :

Enseignes			Dispositifs publicitaires et préenseignes (supports <u>non</u> numériques)		Dispositifs publicitaires et préenseignes (supports numériques)	
superficie inférieure ou égale à 12 m ²	superficie supérieure à 12 m ² et inférieure ou égale à 50 m ²	superficie supérieure à 50 m ²	superficie inférieure ou égale à 50 m ²	Superficie supérieure à 50 m ²	superficie inférieure ou égale à 50 m ²	Superficie supérieure à 50 m ²
21,10 €	42,20 €	84,40 €	21,10 €	42,20 €	63,30 €	126,60 €

ARTICLE DEUX : DECIDE d'exonérer en application de l'article L.2333-8 du Code général des collectivités territoriales, totalement les enseignes non scellées au sol, si la somme de leurs superficies est inférieure ou égale à 12 m².

ARTICLE TROIS : DIT que les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 3.2 – Programmation Contrat De Ville 2019 – Octroi de subventions aux associations

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire annonce qu'en l'absence de Zaïha NEDJAR il va présenter l'affaire 3.2. Il informe que la dernière réunion importante s'est tenue le 18 mars dernier en présence de la Préfète déléguée à l'égalité des chances et de lui-même en qualité de Vice-président à la politique de la ville pour faire notamment état des désaccords qui subsistent encore entre l'État et la Ville. La programmation Contrat De Ville de Stains comprend 64 projets pour un montant total financé par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) de 923 624 €. Ces projets se répartissent de la façon suivante : 22 projets dont huit nouveaux portés par les services municipaux pour un montant à hauteur de 325 000 € ; cinq projets portés par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Stains pour un montant de 272 224 € ; 30 projets, dont 14 nouveaux portés par les associations locales pour un montant à hauteur de 290 300 € ; deux projets, dont deux nouveaux portés par l'Éducation nationale pour un montant de 8 400 € ; et cinq projets d'intérêts communautaires (un rayonnement sur plusieurs villes de Plaine Commune) dont 2 nouveaux pour un montant à hauteur de 27 700 €. Monsieur le Maire ajoute que des associations bénéficient d'un cofinancement dans le cadre de la politique de la Ville et de son service avec une ventilation qui se répartit comme suit : 10 associations locales pour un montant de 9 500 € et une association régionale pour un montant de 2 500 €. Il est donc proposé d'approuver la programmation du Contrat De Ville 2019, d'approuver l'octroi des subventions aux associations, au titre du Contrat De Ville 2019, pour un montant de 12 000 € conformément au tableau « Programmation Contrat de Ville 2019 / octroi de subvention au titre du Contrat De Ville aux associations », d'autoriser le Maire à solliciter tout autre bailleur de fonds qui pourrait contribuer au financement de la politique de la ville de Stains, d'autoriser le Maire à procéder à l'exécution de la présente délibération et de dire que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Monsieur le Maire s'enquiert d'éventuelles remarques ou observations et, en l'absence de remarques, il propose de passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR (par mandat), M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI (par mandat), M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE)

ARTICLE UN : APPROUVE le tableau de programmation Contrat De Ville 2019, ci-annexé.

ARTICLE DEUX : APPROUVE l'octroi de subventions aux associations, au titre du Contrat De Ville 2019, pour un montant de 12.000 € conformément au tableau « programmation Contrat de ville 2019 / octroi de subvention au titre du Contrat De Ville aux associations », ci-annexé.

ARTICLE TROIS : AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter tout autre bailleur de fonds contribuant au financement de la politique de la ville de Stains.

ARTICLE QUATRE : AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE CINQ : DIT que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 3.3 – Convention d'occupation du domaine public pour l'installation, la mise en service, l'exploitation et la maintenance d'un distributeur automatique de boissons chaudes au sein de l'hôtel de ville, entre la société MY GREEN SHOP et la commune de Stains

Rapporteur : Francis MORIN

Monsieur le Maire cède la parole à Francis MORIN en vue de la présentation du prochain rapport.

Francis MORIN précise que deux conditions ont été fixées par la Ville : une condition liée aux économies d'énergie sur le distributeur et des produits biologiques issus du commerce équitable. La société My Green Shop propose ces produits, mais dans la convention il est précisé que les produits seront « majoritairement issus de l'agriculture biologique et/ou du commerce équitable ». Il n'est en effet pas toujours possible de trouver des produits distribuables sous cette forme. Francis MORIN précise que la société My Green Shop a été sollicitée du fait que la publicité n'avait pas permis d'avoir la concurrence. My Green Shop est une société qui travaille déjà avec le Conseil départemental.

Monsieur le Maire remercie Francis MORIN et demande s'il y a des observations. Il cède la parole à Julien MUGERIN.

Julien MUGERIN demande quels types de produits seront proposés.

Francis MORIN répond qu'il y aura du café, des thés et des potages.

Julien MUGERIN demande s'il n'y aura que des liquides.

Francis MORIN répond affirmativement.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR (par mandat), M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI (par mandat), M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE)

ARTICLE UN : APPROUVE la convention d'occupation du domaine public ayant pour objet l'installation, la mise en service, l'exploitation et la maintenance d'un distributeur automatique de boissons chaudes au sein de l'hôtel de ville, entre la société MY GREEN SHOP et la commune de Stains, ci-annexée.

ARTICLE DEUX : DIT que la redevance annuelle égale à 5 % du chiffre d'affaires hors taxes du distributeur automatique est versée par la société MY GREEN SHOP.

ARTICLE TROIS : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE QUATRE : DIT que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 4.1 – Convention d'objectifs et de financement n° 18-136J « Publics et territoires » Axe 3 – Soutenir les projets portés par les adolescents – Projet "Tournez et montez votre film" – entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains

Rapporteur : Mathieu DEFREL

Monsieur le Maire cède la parole à Mathieu DEFREL en vue de la présentation d'une série de rapports.

Mathieu DEFREL présente conjointement les rapports 4.1, 4.2 et 4.3. Il rappelle que le dernier Conseil municipal a adopté la convention territoriale globale avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), partenaire de la Ville, avec qui le travail s'accélère et ne fait que s'accroître au bénéfice des habitants de la ville. Un certain nombre de conventions reviennent régulièrement, trois ce soir. La première, « Tournez et montez votre film », s'adresse avant tout à un public jeune. Elle vise, à travers la réalisation et le montage de films, à travailler sur la déconstruction de l'information. Aujourd'hui, nos jeunes sont de plus en plus soumis aux écrans. L'information circule parfois sur des chaînes d'information continue et c'est compliqué de comprendre l'information, d'avoir le temps de la digérer comme c'était avant. On prend beaucoup moins le temps de lire la presse écrite au profit des fils d'actualités sur les réseaux sociaux, ou des chaînes d'information dont parfois les sources laissent à désirer.

Mathieu DEFREL rappelle que 71 % des 15-34 ans consultent quotidiennement l'actualité via les réseaux sociaux qui sont devenus une source d'informations avec toutes les dérives possibles. Il suffit de constater les polémiques nées aux États-Unis où de grands groupes comme Facebook ont déclaré faire du ciblage d'informations pour pouvoir parfois orienter des votes. La qualité de l'information sur les réseaux sociaux se pose donc avec force. De plus, 97 % des 15-34 ans disposent d'un accès à Internet. Ce qui donne un libre accès à de nombreuses informations diverses et variées.

À travers ce dispositif, la CAF accompagne la Ville sur cette sensibilisation sur l'analyse de l'information : que doit-on retenir de l'information, comment il faut la prendre, comment on cherche les sources, comment on la déconstruit, comment on la reconstruit... Le montant de 2 540 € est plutôt symbolique, mais l'impact sur les jeunes est important.

Mathieu DEFREL explique que le rapport 4.2 concerne les ateliers Hip Hop qui ont lieu à Stains depuis quelques années. Ces ateliers sont dirigés vers les 8-17 ans et portés au travers des différentes structures jeunesse et enfance. Ils sont au nombre de trois : un atelier graffiti, un atelier radio et un atelier danse. L'atelier radio est particulièrement performant. Il est animé par un groupe de jeunes qui passent beaucoup de temps à construire des émissions de radio qui sont parfois diffusées en direct sur radio Campus 93.9. À travers ces ateliers, que ce soit la radio, l'art graphique ou la danse, cela permet de travailler sur le développement des expressions, des choix artistiques des adolescents, puis de leur laisser aussi la possibilité, à un moment donné, d'extérioriser un certain nombre de choses. Mathieu DEFREL prend comme exemple, même s'il ne figure pas

dans la convention, le travail effectué par des jeunes du centre Sadako Sasaki, accompagnés par des graphes, sur la fresque du jardin. Le résultat a été longuement réfléchi avec les agents et dont le résultat est vraiment spectaculaire qui embellit la structure. La CAF renouvelle sa confiance à la Ville pour accompagner ce projet, financé à hauteur de 15 000 €, qui permet à des jeunes de grandir artistiquement et dans leur expression personnelle, et de développer aussi de nouveaux projets.

Mathieu DEFREL précise que le rapport 4.3 a pour sujet le droit aux vacances. Les vacances permettent de s'évader du quotidien et de resserrer les liens familiaux, spécialement dans les quartiers populaires où beaucoup de familles n'ont pas l'occasion de partir en vacances. Les lois votées en 1936 ont démocratisé les congés payés, mais la réalité actuelle est que de nombreuses familles souffrent des politiques d'austérité et ne peuvent bénéficier de ces semaines de congés payés faute de moyens financiers pour s'offrir ces congés. Travailler avec la CAF sur ce genre de convention permet donc à des familles stanoises de bénéficier de vacances. Mathieu DEFREL a une pensée pour Julien LAUPÊTRE, Président du Secours populaire français, disparu dernièrement. De nombreuses associations œuvrent pour démocratiser le droit aux vacances et permettent à des enfants de bénéficier de ce droit. Ainsi, des journées de sorties à la mer sont organisées. Grâce à l'effort de la municipalité, chaque année, de nombreux enfants découvrent la mer pour la première fois, ce qui n'est pas anodin. Mathieu DEFREL explique que pour certains d'entre nous cela peut paraître anodin, découvrir la mer, que ce soit en Normandie ou du côté de la Bretagne, mais aujourd'hui pour un certain nombre d'enfants stanois, c'est quelque chose qui est presque de l'ordre de l'imaginaire et cela est anormal. Il faut donc se battre à tous les échelons pour permettre aux familles et aux enfants de profiter de vacances dans les meilleures conditions possibles.

Mathieu DEFREL propose de passer au vote pour ces trois premiers rapports avant de présenter rapidement l'affaire 4.4 sur les aides financières et subventions aux écoles maternelles et élémentaires et aux collèges.

Monsieur le Maire remercie Mathieu DEFREL et demande s'il y a des remarques ou observations. Aucune remarque n'étant formulée, il propose de passer au vote rapport par rapport.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR (par mandat), M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI (par mandat), M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE)

ARTICLE UN : **APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement n°18-136J « Publics et territoires » Axe 3 - Soutenir les projets portés par les adolescents, dans le cadre du projet « Tournez et montez votre film », entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains, ci-annexée.

ARTICLE DEUX : **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE TROIS : **DIT** que les dépenses et recettes en résultant sont inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 4.2 – Convention d’objectifs et de financement n° 18-138J « Publics et territoires » Axe 3 - Soutenir les projets portés par les adolescents – Projet « A la découverte de la culture hip-hop » – entre la Caisse d’Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains

Rapporteur : Mathieu DEFREL

Présentation groupée des rapports 4.1, 4.2, 4.3.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR (par mandat), M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI (par mandat), M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE)

ARTICLE UN : **APPROUVE** la convention d’objectifs et de financement n°18-138J « Publics et territoires » Axe 3 - Soutenir les projets portés par les adolescents, dans le cadre du projet « A la découverte de la culture Hip Hop », entre la Caisse d’Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains, ci-annexée

ARTICLE DEUX : **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à l’exécution de la présente délibération.

ARTICLE TROIS : **DIT** que les dépenses et recettes en résultant sont inscrites au budget de l’exercice correspondant.

Affaire n° 4.3 – Convention de partenariat « Aide aux Vacances Enfants (AVE) » entre la Caisse d’Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains
Rapporteur : Mathieu DEFREL

Présentation groupée des rapports 4.1, 4.2, 4.3.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR (par mandat), M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI (par mandat), M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE)

ARTICLE UN : APPROUVE la convention de partenariat « Aide aux Vacances Enfants (AVE) », entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains, ci-annexée.

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE TROIS : DIT que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Monsieur le Maire donne à nouveau la parole à Mathieu DEFREL pour la présentation du rapport suivant.

Affaire n° 4.4 – Approbation de versement d'aides financières et subventions aux écoles maternelles et élémentaires, et aux collèges du territoire Stanois pour l'année scolaire 2018-2019

Rapporteur : Mathieu DEFREL

Mathieu DEFREL rappelle que le point 4.4 est un rapport récurrent qui concerne les aides financières et subventions attribuées aux écoles maternelles et élémentaires et aux collèges du territoire. S'agissant des aides aux écoles maternelles et élémentaires, il existe deux grandes catégories : dans une première partie, figure la présentation de l'accompagnement sur les séjours et classes de découvertes que propose la ville aux différentes écoles. Cette année, ce sont essentiellement des écoles élémentaires qui ont été accompagnées. Plusieurs facteurs expliquent cette situation : il est toujours difficile pour les équipes pédagogiques d'organiser des séjours pour les maternelles, et c'est la raison pour laquelle il leur est proposé d'aller à Villiers-sur-Loir pour mieux appréhender le lieu, découvrir ce centre de vacances magnifique qui n'a pas été vendu par la Ville. Même si certaines villes de droite ont gardé leurs centres de vacances, certaines vendent leurs centres de loisirs et de vacances pour faire les fonds de tiroir, une politique de ce type ne serait pas présente dans une ville de gauche. Mathieu DEFREL explique que la Ville continue de soutenir la culture de ces classes de découvertes et encourage les écoles à découvrir le patrimoine à travers le château de Villiers-sur-Loir. Toutes les conditions qui permettent de bénéficier de cet accompagnement figurent dans le dossier : sur les journées enfants, sur la subvention par jour, sur la mise en place de la subvention transport, sur la mise à disposition de cars, et sur la mise à disposition de personnel. Mathieu DEFREL annonce que c'est avec plaisir que la municipalité a permis, cette année, à 390 enfants de bénéficier de cet accompagnement. L'école Sainte-Marie a demandé, à travers le Conseil municipal des enfants une aide pour accompagner deux projets que la Ville accompagne à hauteur de 1 000 € : un séjour au ski et un autre au Futuroscope. Le projet de la Ville porte sur la cohérence éducative du territoire, bien au-delà du périmètre qui lui incombe. Les collèges sont également accompagnés via une subvention de deux euros par élève et par collège, ce qui permet de financer des petits projets éducatifs en interne. Mathieu DEFREL précise qu'il s'est rendu avec Monsieur le Maire à la restitution d'un projet du collège Joliot-Curie qui consistait en un travail formidable sur un ancien déporté décédé récemment, en l'occurrence une œuvre artistique et musicale avec leur enseignant d'histoire-géographie. L'aide de la collectivité leur a permis, entre autre, de financer une partie du voyage mémoire à Auschwitz et en Alsace qu'ils ont effectué avant la réalisation de l'œuvre artistique et musicale. Même si l'aide peut paraître symbolique, il est très difficile d'obtenir des subventions auprès du Conseil départemental qui est compétent en la matière. La Ville a fait le choix de mettre à disposition ce coup de pouce financier. En dernier lieu, figurent également des projets pédagogiques qui sont financés par la collectivité dans toutes les écoles : du projet jardinage au projet théâtre, du projet mathématiques aux journées à la mer. Cela permet de participer à la vie de l'école, mais

Ville de Stains

aussi de trouver une cohérence entre les différents temps pédagogiques que traverse l'enfant tant sur un plan scolaire que périscolaire. Mathieu DEFREL estime qu'il y a une cohérence à avoir, que la ville a avec ses équipes, avec l'Education nationale qui est un partenaire présent sur la ville et avec qui Stains travaille bien et échange beaucoup. La Ville essaye d'accompagner au mieux, dans la mesure de ses moyens.

Monsieur le Maire remercie Mathieu DEFREL et s'enquiert d'éventuelles remarques ou observations. Aucune remarque n'étant formulée, il propose de passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, Mme Zaiha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR (par mandat), M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI (par mandat), M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE)

ARTICLE UN : APPROUVE le versement aux établissements scolaires des subventions pour les séjours de découverte pour l'année scolaire 2018-2019 dont le montant total de 12 240 euros se répartit comme suit :

ECOLE	Nbre de séjours	Lieu	Niveau	Nbre d'élèves	Nbre de jours	Dates	Subvention 10€/jour /élève	Subvention transport 30€/élève	Subvention accordée
J.ROSTAND	2	Villiers-sur-Loir	CP	50	5	15 au 19 avril			
		GUERLEDAN	CM2	55	5	10 au 15 juin	2 750 €	1 650 €	4 400 €
V.RENELLE P	1	Villiers-sur-Loir	CP-CM2	46	4	21 au 24 mai			- €
HUGO -ZOLA	1	Beaultieu	CM2	45	10	20 au 29 mai			
E.TRIOLET	2	Lesconil (transférer à Hugo)	CM2	50	6	25 au 30 mars			
		Porbail	CM1+CM2	24	5	3 au 7 juin	1 200 €	720 €	1 920 €
R.ROLLAND P	1	Le Grand Bornand	CM1+UPE2A	53	5	1 au 5 avril	2 650 €	1 590 €	4 240 €
J.JAURES P	2	Villiers-sur-Loir	CE1-CE2	43	5	13 au 17 mai			- €
		Villiers-sur-Loir	CM2 annulé			3 au 7 juin			
		Lyon	CM2	24	4	11 au 14 juin	960 €	720 €	1 680 €
TOTAL	9	-	-	390	49	-	7 560 €	4 680 €	12 240 €

ARTICLE DEUX : APPROUVE le versement à l'école Sainte Marie de la somme de 1 000 euros pour le soutien aux séjours de découverte pour l'année scolaire 2018-2019.

Ville de Stains

ARTICLE TROIS : APPROUVE le versement aux établissements scolaires des subventions pour les actions éducatives pour l'année scolaire 2018-2019 dont le montant total de 8 200 euros se répartit comme suit :

Ecoles maternelles	Titre de projet	Descriptif	Effectif	Aides demandées	Aides accordées
G.MOQUET	Boulogne sur Mer	Découverte du milieu marin, pour certaine découverte du littoral. Travail sur les matières (eau, sable).Travail sur les éléments.	65	2 cars journée	1 300 €
P.VAILLANT COUTURIER	Théâtre et littérature jeunesse	La pratique théâtrale en lien avec la littérature de jeunesse .Travailler divers aspects du théâtre: théâtre de marionnettes, jeux et scènes jouer par les enfants à partir d'album, visite d'un théâtre.	50	1 car après-midi + 1 800 €	1 car après midi + 900 €
P.LANGEVIN	Ateliers théâtre	La pratique théâtrale en lien avec la littérature de jeunesse. Travailler divers aspects du théâtre: théâtre de marionnettes, jeux et scènes jouer par les enfants à partir d'album, visite d'un théâtre.	110	1 car après-midi + 1 800 €	1 car après-midi + 900 €
V.HUGO	Projet jardinage (poursuite du projet depuis 2017)	1 classe = 1 bac potagers : nommer et décrire des végétaux .Connaitre les étapes de développement d'un végétal, participer collectivement à la valorisation des espaces communs.	220	500 €	500 €
R.ROLLAND	Réalisation d'une comédie musicale	Création d'un spectacle autour des Walt Disney (décor, sortie Disney, spectacle d'une comédie musicale).	50	2 400 €	1 500 €
TOTAL			495	6 500 €	5 100 €

Ville de Stains

Ecoles élémentaires	Titre de projet	Descriptif	Effectif	Aides demandées	Aides accordées
V.RENELLE	Villes Musiques du monde	Projet culturel.	40	2 cars	2 cars
V.HUGO	Réalisation de jeux en bois	Fabrication de jeux en bois et en plastique par les élèves pour les différents temps de l'enfant.	22	450 €	450 €
J.CURIE	Journée à la mer	Emmener des élèves de l'école passer une journée à la mer (Berck plage).	100	2 600 €	1 300 €
E.TRIOLET	Défi lecture	Faire découvrir les différents types d'ouvrages aux élèves et éveiller leur intérêt à la lecture.	42	400 €	400 €
E.TRIOLET	Projet artistique	Projet inter générationnel -création d'une œuvre musicale danse et musique.	51	200 €	150 €

Ecoles élémentaires	Titre de projet	Descriptif	Effectif	Aides demandées	Aides accordées
E.TRIOLET	Projet autour de l'environnement	Découverte du milieu marin, sensibiliser les élèves à la biodiversité et à la fragilité de l'écosystème. Découvrir le vocabulaire du milieu marin.	50	1 car	1 car
E.TRIOLET	Projet jardinage	Projet qui mobilise plusieurs domaines du programme : sciences - éducation morale et civique -français. Cultiver pour embellir notre environnement.	80	300 €	300 €
G.APOLLINAIRE	Concours d'orthographe	Il s'agit de donner aux élèves de CE1-CE2 l'opportunité de se performer en orthographe. Le but étant de savoir écrire et épeler des mots donnés chaque semaine.	88	1 000 €	500 €
TOTAL			473	4 950 €	3 100 €

ARTICLE QUATRE : APPROUVE le versement aux établissements secondaires des subventions pour les actions éducatives pour l'année scolaire 2018-2019 dont le montant total de 3 824 euros se répartit comme suit :

Collège	Nombre d'élèves	Subvention
Joliot Curie	610	1 220 €
Barbara	530	1 060 €
Pablo Neruda	772	1 544 €
TOTAL	1 912	3 824 €

ARTICLE CINQ : DIT que les dépenses en résultats seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 4.5 – Convention de partenariat entre la commune de Stains et la commune de l'Île-Saint-Denis pour l'accueil d'enfants, sur la période estivale 2019, sur les centres de vacances de Villiers-sur-Loir (41 100) et de Jard-sur-Mer (85 520) propriétés de la commune de Stains

Rapporteur : Favella HIMEUR

Monsieur le Maire cède la parole à Favella HIMEUR pour la présentation de l'affaire suivante.

Favella HIMEUR présente la convention de partenariat entre la ville de Stains et la ville de L'Île-Saint-Denis sur la période estivale. Depuis de nombreuses années, la ville a une politique ambitieuse en matière de droit aux vacances, comme cela a été rappelé par Madame AOUDIA-AMMI et Monsieur DEFREL. Ce partenariat permet de franchir une nouvelle étape puisqu'il va permettre de mutualiser les équipements et les centres de vacances avec L'Île-Saint-Denis. Durant les vacances d'été, les enfants auront donc plus de choix entre les deux villes. Cette démarche valorise la solidarité, la rencontre, l'échange et les liens entre les deux villes du territoire. Cette convention est un travail mené avec plusieurs villes de Plaine Commune au travers de discussions qui ont permis d'identifier ce qu'il pouvait être fait ensemble autour des équipements respectifs de chaque ville pour ainsi élargir l'offre de séjours à destination des jeunes stanois. Un rapport sera présenté prochainement pour une convention afin de faire partir les enfants de Stains avec ceux de la ville de Saint-Denis. Favella Himeur profite de l'occasion pour faire un point sur le droit aux vacances depuis le début du mandat car elle estime important de rappeler l'investissement de la Ville. Plus d'un million d'euros a été investi sur l'ensemble du mandat pour une offre de qualité. Chaque été plus de 500 enfants et jeunes partent en séjour en France et à l'étranger, mais aussi dans les centres de vacances de la Ville. Il ne faut pas non plus oublier les activités qui se déroulent à Stains : la base de loisirs, le cinéma, la piscine à un euro, le cinéma de plein air, les animations dans les quartiers, dont celles qui se déroulent en soirée. La ville de Stains ne cache pas d'avoir un choix important pour le droit aux vacances. Elle conserve aussi son patrimoine et accueille chaque année une centaine d'enfants sur les congés scolaires, mais aussi, comme l'a indiqué Mathieu DEFREL, sur les classes de découverte. Pour toutes ces raisons, la convention avec L'Île-Saint-Denis, avec laquelle Stains partage des valeurs communes, est importante. Par conséquent, Favella HIMEUR demande au Conseil municipal d'approuver la convention et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Monsieur le Maire remercie Favella HIMEUR et s'enquiert d'éventuelles remarques ou demandes de complément d'information.

Monsieur le Maire considère que cette convention est une très bonne nouvelle. Il s'agit d'un travail engagé depuis quelques années et issu d'une volonté commune des deux villes, Stains et L'Île-Saint-Denis, qui partagent un certain nombre de valeurs et de conceptions. Le droit aux vacances est en effet une priorité pour les deux communes. **Monsieur le Maire** ajoute qu'un travail a lieu pour établir une convention dans le domaine de l'action culturelle et de l'action sociale, mais aussi sur d'autres champs d'intervention de politique publique. Au moment où tout est fait pour supprimer les moyens aux collectivités et les isoler, **Monsieur le Maire** pense qu'il est important que la Ville travaille à un rapprochement cohérent et intelligent. C'est le cas avec L'Île-Saint-Denis. C'est d'ailleurs avec cette ville que Stains a déposé un recours contre l'État pour rupture d'égalité.

Monsieur le Maire, en l'absence de remarque, propose de passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, Mme Zaiha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR (par mandat), M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI (par mandat), M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE)

ARTICLE UN : **APPROUVE** la convention de partenariat , ci-annexée, entre la commune de Stains et la commune de l'Île-Saint-Denis pour l'accueil d'enfants, sur la période estivale 2019, sur les centres de vacances de Villiers-sur-Loir (41100) et de Jard-sur-Mer (85520), propriétés de la commune de Stains.

ARTICLE DEUX : **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent, et à prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution.

ARTICLE TROIS : **DIT** que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 5.1 – Constitution d'un groupement de commandes pour la réalisation d'une étude en vue de l'élaboration du Dossier d'Objectifs et de Caractéristiques Principales (DOCP) pour le projet de Transport en Commun en Site Propre de Stains / Saint-Denis / La Courneuve Six routes (TCSP) – Convention de financement

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire pense qu'il s'agit là d'une étape extrêmement importante qui peut facilement être qualifiée d'historique pour répondre à cette inégalité en matière de transport en commun. Il est important de mentionner les deux nouvelles gares de la tangentielle T11 qui répondent à des besoins des Stanois et des salariés. Il s'agit d'une bataille menée depuis de nombreuses années. La ville va continuer à travailler en ce sens. **Monsieur le Maire** rappelle que c'est un engagement depuis le début du mandat. La ville

est maintenant armée pour avoir un projet sérieux, réaliste et ambitieux. Ce travail a été mené en lien avec les élus qui sont en charge des transports et de la mobilité, principalement François VIGNERON et Larbi LEBIB. Il était nécessaire de travailler les perspectives et le développement des transports en commun, mais aussi d'améliorer les transports en commun au quotidien, par exemple l'augmentation des plages horaires obtenues pour le bus 253. Et ce bus 253 est prolongé jusqu'au Moulin Neuf et traverse l'avenue Louis Bordès. Des aménagements sont effectués pour permettre un passage plus sécurisé. **Monsieur le Maire** note aussi l'augmentation de la fréquence des bus 150, 250, et 255. Même s'il reste beaucoup à faire, de petites victoires importantes ont été remportées. Le Vitavil est financé par la commune à hauteur de 50 %. **Monsieur le Maire** exprime une ambition forte, la Ville est soutenue par l'ensemble des partenaires et des villes voisines, comme Saint-Denis ou La Courneuve. Le maire de Garges voyait un intérêt très important pour la création d'une nouvelle ligne de tramway puisqu'elle traverserait une avenue majeure sur Garges : l'avenue du Général De Gaulle. Des entretiens ont eu lieu avec le Vice-président du département, le Vice-président de la région et le Préfet de région. Fort de cette mobilisation, une étude a été commandée il y a plusieurs années avec Plaine Commune et l'ANRU. La ville continuera à défendre le projet important qu'est le tracé en Y qui permettra de répondre à la question du transport pour les habitants. Le dossier du DOCP a été déposé afin qu'il puisse être inscrit dans le cadre du prochain CPER 2020-2025 s'il n'est pas décalé. Il s'agit donc d'une avancée importante et concrète. Il reste beaucoup à faire pour obtenir son inscription. Sur le long terme, la RATP avait rendu un avis technique favorable pour le prolongement de la ligne 12 du métro jusqu'à La Cerisaie à l'horizon 2035. **Monsieur le Maire** ajoute qu'il ne s'agit que d'un avis technique favorable, certes important, mais il faut aller beaucoup plus loin, il est nécessaire d'obtenir la validation politique de l'ensemble des institutions. Voilà l'objectif de cette convention que **Monsieur le Maire** demande au Conseil municipal d'approuver afin que Plaine Commune soit rapidement désigné comme coordonnateur du groupement de commandes, et également de l'autoriser, lui ou son représentant, à signer ladite convention constitutive du groupement de commandes, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire, en l'absence de remarque, propose de passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **28 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Zaiha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR (par mandat), M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI (par mandat), M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat)) **et 8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE)

ARTICLE UN : APPROUVE la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la réalisation d'une étude en vue de l'élaboration du Dossier d'Objectifs et de Caractéristiques Principales (DOCP) pour le projet de Transport en Commun en Site Propre de Stains / Saint- Denis / La Courneuve Six routes (TCSP), ci-annexée.

ARTICLE DEUX : APPROUVE la désignation de l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune comme coordonnateur du groupement de commandes.

ARTICLE TROIS : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention constitutive du groupement de commandes, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE QUATRE : DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une étape très importante de pouvoir inscrire ce DOCP. Des rendez-vous vont être organisés très prochainement avec le Préfet de région et aussi le Conseiller régional car, au-delà de leurs sensibilités politiques, ils travaillent pour l'intérêt des habitants et en particulier des Stanois.

Affaire n° 5.2 – Approbation de l'actualisation tarifaire de la concession pour l'exploitation des marchés alimentaires de la ville de Stains

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit là encore d'un rapport récurrent. Par délibération n° 2.1 du 24 janvier 2018, le Conseil municipal a approuvé le contrat de délégation de service public pour la concession des marchés d'approvisionnement de la commune de Stains. La société choisie est la société Géraud et Associés. Conformément aux dispositions de l'article 30 du contrat de concession pour l'exploitation des marchés alimentaires de la ville de Stains, signé entre la commune et la société Géraud et Associés, les parties conviennent d'indexer annuellement les tarifs. La redevance communale variant proportionnellement et simultanément aux droits de place, son montant sera consécutivement fixé à 70 442,10 € et mis en application avec les tarifs précités. Monsieur le Maire demande donc au Conseil municipal d'approuver l'actualisation tarifaire de la concession pour l'exploitation des marchés alimentaires de la ville de Stains, et de dire que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Monsieur le Maire s'enquiert d'éventuelles remarques. Il donne la parole à Marie-Claude GOUREAU.

Marie-Claude GOUREAU demande quand sera disponible le rapport annuel de gestion de la société Géraud.

Monsieur le Maire répond qu'il sera peut-être disponible pour le Conseil municipal de juin.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Zaïha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR (par mandat), M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI (par mandat), M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE)

ARTICLE UN : APPROUVE l'actualisation tarifaire de la concession pour l'exploitation des marchés alimentaires de la ville de Stains, telle que prévue par l'annexe joint à la présente délibération.

ARTICLE DEUX : DIT que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 5.3 - Approbation du projet de requalification des jardins familiaux des Arpents et du plan de financement et demande de subventions
Rapporteur : Francis MORIN

En amont de la présentation de l'affaire suivante par Francis MORIN, Monsieur le Maire souligne que plusieurs rencontres ont déjà eu lieu avec les jardiniers et la Fédération et que le travail est bien engagé. Le but est d'arriver à la réalisation et à la requalification, tant attendue par les jardiniers, des jardins familiaux, en tout cas sur la partie des Arpents.

Francis MORIN insiste sur l'importance des jardins familiaux. La superficie est de 20 hectares, soit la plus importante en Île-de-France consacrée aux jardins familiaux et sanctuarisée dans un plan d'urbanisme. C'est un effort qu'il convient de toujours rappeler puisque d'autres communes, peut-être plus âpres au gain, auraient pu faire le choix de vendre ou de louer ce foncier. La Ville a choisi de sanctuariser ces jardins et Francis MORIN estime qu'il s'agit d'une décision importante dans le cadre d'un développement équilibré du territoire. Le rapport vise à approuver le projet de requalification du site de jardins familiaux des Arpents et son plan de financement prévisionnel, et à autoriser Monsieur le Maire à demander des moyens afin que la dépense importante, presque 2 millions d'euros, ne soit pas supportée aussi lourdement par la Ville seule. Un financement de 400 000 € a été approuvé par la Société du Grand Paris. D'autres financements peuvent être espérés du Conseil régional et d'autres dans le cas du développement durable.

Francis MORIN précise que les rencontres avec les jardiniers ont mis en avant des inquiétudes, car quand on bouleverse les habitudes, on rencontre des inquiétudes. Il salue par ailleurs la présence de Monsieur GOTTE qui est responsable au titre de l'Association des Jardins et qui attend patiemment ce rapport depuis le début de la séance. Les inquiétudes seront progressivement levées grâce à la concertation ainsi qu'à la capacité du maître d'œuvre à faire évoluer le projet et à prendre en compte les demandes et l'histoire des jardins familiaux. Lors de la dernière réunion, il a été convenu de mettre en place un comité de suivi. Lors du comité de pilotage, avec Angèle DIONE, des points plus particuliers ont été apportés, certains peuvent prêter à sourire comme la question des toilettes ou celle des animaux. Francis MORIN signale que le plan en annexe n'est plus tout à fait le même depuis le comité de pilotage puisque l'espace des Arpents sera divisé en villages, c'est-à-dire des regroupements de parcelles qui seront appelés à fonctionner ensemble pour de tenir compte de la principale revendication des jardiniers qui est de conserver leurs parcelles d'origine. Le nombre de villages sera donc réduit de 10 à 7. Il s'agit d'un travail de longue haleine qui demande de la concertation. À la suite de l'assemblée générale, il avait été accepté de reporter le démarrage des travaux, qui sont considérables, jusqu'au 15 septembre. Une période de requalification suivra. Francis MORIN note que des jardiniers professionnels des travaux publics se sont impliqués avec le maître d'œuvre pour étudier comment ne pas détruire les terres. Un nouveau plan de travail a donc été établi. La Fédération anime ce projet avec la Ville et une idée a émergé lors des réunions : deux jeunes en service civique seront recrutés par la Fédération des jardins familiaux et la Ville devrait en recruter un. Le rôle de ces derniers serait d'assurer une permanence sur le terrain.

Monsieur le Maire remercie Francis MORIN qui a rappelé exactement l'ensemble des enjeux de ce projet, les étapes sur lesquelles la municipalité s'était engagée et qui se réalise de manière très concrète. Monsieur le Maire confirme que le travail mené a demandé beaucoup de temps et d'énergie. Le partenariat fort avec l'association des jardins est mené dans un esprit constructif et responsable. Ce projet est conçu dans l'intérêt des jardiniers. Il s'agit d'un projet qui consiste à requalifier avec beaucoup de

qualité les jardins familiaux et, une fois le projet achevé, **Monsieur le Maire** pense que l'ensemble des jardiniers et les Stanois seront vraiment satisfaits et fiers d'avoir à Stains la sanctuarisation de près de 20 hectares de jardins familiaux. À une période où la course à la bétonisation est plus importante que la préservation des espaces verts et des cultures maraîchères, ce projet mérite d'être souligné car ce projet va à contre-courant des projets EuropaCity qui sont aux portes de Stains ou des projets de l'expansion de l'aéroport. La ville est entourée et subit cette forte pression de projets qui ne respectent pas l'environnement, les espaces verts, les terres maraîchères dont la municipalité s'inscrit en total opposition. **Monsieur le Maire** ajoute que ce projet est sérieux et crédible puisque la Métropole a versé une subvention pour ce projet unique aux portes de Paris. Les discussions progressent de façon très satisfaisante avec la région Île-de-France qui a elle aussi reconnu le projet comme sérieux et qui permet de valoriser ce patrimoine exceptionnel et le travail mené par les jardiniers. **Monsieur le Maire** remercie l'ensemble des partenaires et en premier lieu les jardiniers et l'association. Le comité de suivi associe les jardiniers, ce qui est une garantie d'un bon avancement du projet de manière concrète et de faire en sorte que ce projet sera totalement transparent. L'avis des jardiniers et de l'association est un élément majeur. Comme l'a rappelé Francis MORIN, le calendrier a été revu collectivement pour qu'il y ait le moins de gêne possible.

Monsieur le Maire s'enquiert d'éventuelles remarques. En l'absence de remarque, il propose de passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **28 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, Mme Zaiha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR (par mandat), M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI (par mandat), M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat)) **et 8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE)

ARTICLE UN : **APPROUVE** le projet de requalification du site de jardins familiaux des Arpents et son plan de financement prévisionnel.

ARTICLE DEUX : **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions pour ce projet, à leur maximum autorisé, notamment à la Région Ile-de-France au titre du Plan Vert de l'Ile-de-France, et à signer tous les actes et pièces y afférent, et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

ARTICLE TROIS : **DIT** que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Monsieur le Maire remercie la majorité municipale pour ce vote.

Affaire n° 5.4 – Autorisation d'acquisition d'un bien présumé sans maître revenant de plein droit à la commune de Stains - Parcelle cadastrée section M n° 0010
Rapporteur : Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire indique que la parcelle cadastrée section M n° 0010, lieu-dit les Fourches, fait partie des biens non assujettis à la taxe foncière et présumés sans maître.

Cette parcelle fait partie des biens qui ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral du 2 mai 2018. La commune de Stains se porte acquéreur à titre gratuit de la parcelle non bâtie et, par l'intermédiaire d'un arrêté du Maire constatant l'incorporation dans le domaine privé communal. **Monsieur le Maire** demande au Conseil d'approuver l'acquisition à titre gratuit de cette parcelle et de l'autoriser à intervenir, au nom de la commune, à tous les actes entérinant cette décision.

Monsieur le Maire, en l'absence de remarque, propose de passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR (par mandat), M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI (par mandat), M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE)

ARTICLE UN : APPROUVE l'acquisition à titre gratuit de la parcelle section M n°0010, lieudit Les Fourches, immeuble présumé sans maître revenant de plein droit à la commune de Stains (93240), aux fins de son incorporation au domaine privé communal.

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à intervenir, au nom de la commune, à tous les actes entérinant cette décision.

ARTICLE TROIS : INDIQUE que la prise de possession

Affaire n° 5.6 – Convention de délégation de la gestion d'activité de planification familiale entre le Département de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains
Rapporteur : Najia AMZAL

Monsieur le Maire donne la parole à Najia AMZAL pour la présentation du rapport suivant.

Najia AMZAL indique que la convention actuelle de délégation de la gestion d'activité de planification familiale au Centre Municipal de Santé prend fin le 27 mai 2019. Il est donc nécessaire de procéder à son renouvellement. Tous les détails de cette convention figurent dans le dossier. Pour résumer, il s'agit d'une coopération entre la commune et le département sur des actions comme le travail en direction des adolescents, l'information sur la sexualité, les MST, l'IVG, les violences sexuelles. Le département s'engage à financer le temps de travail du personnel médical et non médical. La Ville s'engage de son côté à mettre en place les activités citées.

Angèle DIONE souligne que le droit à l'avortement est menacé aujourd'hui dans plusieurs pays européens. L'éducation sexuelle et l'accompagnement à la santé de ces jeunes sont nécessaires. Mais il faut rester vigilant pour conserver ces droits nécessaires pour l'équilibre sociétal.

Najia AMZAL tient à faire un point sur toutes les offensives anti-IVG qui prennent de plus en plus de force. Ainsi, l'interdiction quasi totale de l'avortement vient d'être votée en Alabama. Najia AMZAL souhaite profiter du renouvellement de cette convention pour insister sur l'importance de garantir le droit des femmes à disposer de leur corps comme

première condition de leur autonomisation et de leur émancipation. Aujourd'hui, on constate que notre société, en France, dans l'Union européenne, dans les pays dits « développés », sont traversés par un mouvement de repli sur soi. L'accès des femmes à exercer leurs droits, quelles que soient leurs conditions sociales, est donc un enjeu capital. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle ce droit a tant d'importance dans la ville de Stains. Il faut rester vigilant. L'émancipation des femmes, le droit des femmes à choisir leur vie sont un combat de tous les jours.

Monsieur le Maire, en l'absence de remarque, propose de passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **35 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR (par mandat), M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI (par mandat), M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, M. Sean NKOLO MAYE) **et 2 abstentions** (Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN)

ARTICLE UN : **APPROUVE** la convention de délégation de la gestion d'activité de planification familiale entre le Département de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains, ci-annexée.

ARTICLE DEUX : **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à son exécution.

ARTICLE TROIS : **DIT** que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 6.1 - Convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation d'un studio de répétitions et d'enregistrement de musique

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire rappelle que l'engagement, dans le cadre du contrat d'action municipale, avait été pris de créer un studio de répétition et d'enregistrement de musique. Il sera situé au sous-sol du groupe scolaire Émile Zola/Victor Hugo sur l'avenue Nelson Mandela. C'est là une nouvelle action municipale en direction des groupes de musiciens et chanteurs stanois et qui répond à une demande du monde de la musique. Un appel d'offres a été lancé pour avoir des candidats sur cette consultation. En raison de la technicité et de la complexité du domaine, une seule offre a été reçue. Cette dernière émane de l'association The Studio qui présente l'ensemble des garanties sérieuses et nécessaires afin de pouvoir définir avec elle cette convention. **Monsieur le Maire** ajoute que la redevance annuelle est de 0,5 % du chiffre d'affaires. Les tarifs respecteront la possibilité de donner accès à l'ensemble des groupes musicaux, des chanteuses, et des chanteurs. Un volet d'action culturelle et éducative en direction des scolaires, que ce soient des écoles communales, des collèges, des lycées, de la faculté, figure également au dossier. Il y aura aussi un travail de partenariat avec les différentes associations. Stains fera partie des rares villes qui disposent d'une offre de ce type. Le studio sera inauguré le 21 juin, jour de la fête de la musique. Il portera le nom de Nina SIMONE, une très grande

chanteuse disparue il y a quelques années qui fut aussi une grande militante des droits civiques aux États-Unis contre le racisme et contre toutes les formes de discrimination. Monsieur le Maire souligne la fierté et l'honneur que le studio porte le nom de Nina SIMONE.

Monsieur le Maire s'enquiert d'éventuelles remarques. Il cède la parole à Julien MUGERIN.

Julien MUGERIN demande s'il s'agit d'une délégation de compétences pour la gestion du studio. L'occupation du studio serait donc gérée par des artistes moyennant finances.

Monsieur le Maire répond qu'il en est bien ainsi. Ce studio répondra avant tout à une demande locale de groupes de musiciens. Le travail a déjà été engagé depuis plusieurs mois. Le pôle des affaires culturelles a identifié de nombreux groupes sur la ville, ce qui est un atout et une vraie richesse. Il y a une dynamique très forte. Cette ouverture était un engagement et, comme d'autres, il est tenu.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR (par mandat), M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI (par mandat), M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE)

ARTICE UN : APPROUVE la convention d'occupation du domaine public entre la commune de Stains et l'association The Studio, ci-annexée.

ARTICLE DEUX : DIT que la redevance annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires hors taxes sera versée par l'association The Studio à la commune.

ARTICLE TROIS : AUTORISE le maire ou son représentant à signer ladite convention d'occupation du domaine public, ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la délibération afférente.

ARTICLE QUATRE : DIT que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget communal de l'exercice correspondant.

Affaire n° 7.1 - Attribution de subventions à des associations œuvrant au bénéfice des Stanois – 1ères répartitions 2019

Rapporteur : Angèle DIONE

Monsieur le Maire donne la parole à Angèle DIONE pour la présentation de ce rapport.

Angèle DIONE rappelle que, comme d'habitude, la ville de Stains poursuit son engagement afin d'accompagner et de soutenir les associations stanoises et partenaires. Le soutien financier dépend des six critères énoncés dans le dossier dans lequel figure également un

Ville de Stains

bilan des premières attributions de subventions attribuées en 2019. Au-delà de l'aspect financier, la ville met également en place un accompagnement logistique important : mise à disposition de locaux, des fiches navettes pour l'accès aux transports, à la communication, à l'aspect logistique lié à l'évènementiel (tables, chaises, etc.). En 2018, 47 associations ont bénéficié d'une subvention de fonctionnement, 11 d'une subvention de projet et 2 de subventions exceptionnelles qui sont liées à des catastrophes naturelles. Pour 2019, 38 demandes ont été déposées auprès du Service Vie Associative et Citoyenneté. La répartition est de 26 050 € pour les subventions sur fonctionnement et 8 500 euros pour les subventions de projet, ce qui représente un total de 34 550 €. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver ces premières répartitions de subvention aux associations demandeuses pour leur fonctionnement et leur projet. Angèle DIONE précise également que de nombreuses associations ont intégré le dispositif FIA et du contrat de ville, tout cela dans l'intérêt des Stanoises et des Stanois.

Monsieur le Maire s'enquiert d'éventuelles remarques. En l'absence de remarque il propose de passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **29 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR (par mandat), M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI (par mandat), M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat)) **et 8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE)

ARTICLE UN : ACCORDE aux associations une subvention au titre de l'année 2019, selon la liste ci-annexée.

ARTICLE DEUX : DIT que la subvention sera octroyée sur présentation d'un bilan d'activité et d'un bilan financier au titre de l'année N-1 et sur présentation des perspectives d'actions 2019.

ARTICLE TROIS: DIT que les dépenses en résultant sont inscrites au budget de l'exercice correspondant.

*** **

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole,
la séance publique est levée à vingt-deux heures six

Le Secrétaire de séance,
Monsieur Francis MORIN



Le Maire,
Monsieur Azzédine TAÏBI

